

DOSSIER DE MARIAGE

Partie réservée à l'administration

Date du mariage : / /

Noms des époux-ses :

Lieu de la cérémonie : Chapelle d'Ombreval Salon Campant - Espace Jean Vilar

Publication des bans : / /

Envoi du récépissé : / /



MAJ20211129

- **Le mariage doit être librement et valablement consenti. Nul ne peut imposer le mariage aux époux-ses ou à l'un d'entre eux-elles.**
- **Il ne doit pas exister d'empêchements au mariage : les futur-e-s époux-ses ne doivent pas être lié-e-s par des liens de parenté proche, sauf autorisation du Président de la République.**
- **Les futur-e-s marié-e-s doivent avoir 18 ans, sauf dispense accordée par le Procureur de la République.**
- **Aucun des deux futur-e-s époux-ses ne doit être marié-e par ailleurs.**

● ● ● DATE DU MARIAGE :

L'heure et la date de la célébration sont fixées en accord avec le service État civil, suivant les disponibilités et à la suite des mariages déjà programmés.

● ● ● LIEU DE MARIAGE :

Le mariage est célébré dans la commune où l'un-e des future-s époux-ses a :

- Soit son domicile.
- Soit sa résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans.
- Soit le domicile de ses parents.

● ● ● DÉPÔT DU DOSSIER :

Le dossier doit être déposé au minimum huit semaines avant la date de mariage projetée. Prendre rendez-vous.

Le dépôt du dossier se fait impérativement en présence des deux futur-e-s époux-ses.

Après examen du dossier, les époux-ses sont recontacté-e-s pour fixer l'heure et la date du mariage, ou bien pour être reçu-e-s en audition.

●●● Vous allez prochainement vous unir à Neuville-sur-Saône

Vous avez décidé de vous marier à Neuville-sur-Saône, Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous en remercient. Afin que votre cérémonie se déroule dans les meilleures conditions, vous voudrez bien prendre connaissance de cette charte. Elle comporte un certain nombre de règles et civilités afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité du mariage avec la solennité de l'événement, le respect des lieux ainsi que les règles de sécurité et de tranquillité publique.

Le respect de cette charte permettra à tous d'apprécier les festivités. Avec votre signature, vous vous engagez à respecter et à faire respecter les règles suivantes :

●●● Accès à la salle de mariage et stationnement:

Pour les mariages avec plus de 25 personnes présentes (dont les époux-ses) :

- La cérémonie du mariage civil se déroule à l'Espace Jean Vilar au salon Campant, situé Place Charles de Gaulle.

Pour les mariages avec moins de 25 personnes présentes (dont les époux-ses) :

- La cérémonie du mariage civil se déroule à la Chapelle d'Ombreval, située Place du 8 mai 1945.

Le stationnement sur le territoire de la commune est réglementé (notamment les parkings de la place du 8 mai 1945 ainsi qu'une partie de ceux du Nymphée et du marché qui sont payants, sauf les samedis après-midi, les dimanches, les jours fériés et au mois d'août). Vous trouverez à proximité du lieu de la cérémonie des parkings gratuits (place Charles de Gaulle, une partie des emplacements des berges...).

Le stationnement hors emplacement autorisé donnera lieu à verbalisation et mise en fourrière.

Pour des raisons de sécurité publique, l'usage de quads et de motos cross non homologués est interdit.

●●● Horaires

Pour le bon déroulement de la cérémonie et par respect envers les autres futur-e-s époux-ses pour lesquelles il s'agit également d'un jour important, il vous est demandé de vous présenter 10 minutes avant l'heure déterminé lors du dépôt du dossier. Il est impératif de prendre toutes les dispositions nécessaires vous permettant de bien respecter l'heure prévu afin que les retards ne se répercutent pas sur les mariages suivants.

Tout retard supérieur à 30 minutes pourra conduire l'Officier de l'État Civil à reporter la célébration du mariage. La Mairie de Neuville-sur-Saône ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles conséquences liées au décalage ou au report de la cérémonie.

●●● Déroulement de la cérémonie

La capacité d'accueil de la salle des mariages à l'Espace Jean Vilar est limitée à 60 personnes assises, celle de la Chapelle d'Ombreval à 25 personnes debout. Vous voudrez bien prendre en compte cette information pour l'accueil de vos invités.

Afin de respecter le caractère solennel de la cérémonie, le calme, la dignité et la quiétude s'imposent. L'Officier d'État Civil doit pouvoir énoncer les textes officiels, lire l'acte de mariage et recueillir les consentements en toute sérénité.

En cas de comportements démonstratifs trop bruyants, de risques avérés et imminents de trouble à l'ordre public, le Maire ou l'Officier d'État Civil qui célèbre le mariage suspendra la cérémonie en application des articles L 2122-24 et L 2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le principe de neutralité doit être respecté. Nous vous rappelons que la dissimulation du visage dans un espace public est interdite en application de la loi du 11 octobre 2010.

Afin de respecter les principes de laïcité et de neutralité, le déploiement de drapeaux et de banderoles n'est pas autorisé, de même que toute manifestation à caractère politique ou religieux.

●●● La fin de la cérémonie

Le parc d'Ombreval est à votre disposition pour vos photos de mariage. Le parc est réglementé par arrêté municipal. Tout manquement à l'une de ses dispositions est passible d'une verbalisation.

Les jets de riz, pétales de rose... à l'extérieur de l'espace Jean Vilar et de la Chapelle d'Ombreval sont admis, dans la mesure où ils restent modérés. Ils sont proscrits à l'intérieur du bâtiment.

L'usage de klaxons, cornes de brume, pétards, fumigènes... est totalement interdit à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments.

L'obstruction à la circulation urbaine par le cortège est interdite et constitue une infraction au code de la route, verbalisable par la police municipale ou la gendarmerie.

Toute dégradation du mobilier urbain, de la salle, ainsi que le nettoyage de salissures occasionnées par des projections excessives de confettis ou autres seront facturés aux marié-e-s.

Dans tous les cas, et pour chaque futur époux·se

Futur·e
époux·se 1

Futur·e
époux·se 2

Pièce d'identité : passeport, carte nationale d'identité, titre de séjour

Copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois.

Si un événement devait survenir entre le dépôt du dossier et la célébration du mariage, qui modifierait votre état-civil (adoption, changement de nom etc.), merci de nous en aviser.

Lieu de naissance	Où retirer l'acte ?
En France métropolitaine	Mairie du lieu de naissance
En Outre-mer	Mairie du lieu de naissance ou Service d'état civil d'Outre-Mer, 27 rue Oudinot 75007 PARIS
Pour les personnes de nationalité française, nées à l'étranger	Ministère des Affaires étrangères, service Central de l'État-civil, 44941 NANTES cedex 09
Pour les personnes réfugiées	OFPRA, 45, rue Robespierre 94126 FONTENAYSOUS-BOIS

Justificatif de domicile récent (original)

Produire pour chaque époux·se l'un des justificatifs de domicile récents ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Facture de gaz, électricité, téléphone fixe, eau, assurance habitation. ✓ Quittance de loyer, à l'exclusion de celles établies par des particuliers. ✓ Taxe d'habitation, avis d'imposition. ✓ Fiche de paie, attestation employeur ou Pôle Emploi. ✓ Commune de rattachement. ✓ Attestation d'élection de domicile.
Si vous êtes hébergé·e chez un tiers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation d'hébergement établie par l'hébergeant, précisant la date du début de l'hébergement. ✓ Pièce d'identité de l'hébergeant. ✓ Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant. ✓ Justificatif de domicile au nom de l'hébergé·e . (bulletin de salaire ou attestation Pôle emploi, ou attestation CPAM..., à l'exclusion des factures de téléphone portable).
Si vous vous mariez dans la commune de domicile de vos parents	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Justificatif de domicile au nom de l'un des parents.

Photocopie de la **pièce d'identité de chaque témoin** (recto/verso)

Fiches de renseignements pages 4 et 5 à compléter et signer

Charte des mariages pages 7 et 8 à compléter et signer par chacun·e des époux·ses

Si vous êtes concernés par ces hypothèses

Futur-e
époux·se 1

Futur-e
époux·se 2

Contrat de mariage : Attestation de contrat de mariage établie par notaire

Enfants communs du couple nés avant le mariage :

Copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant et livret de famille

Personnes divorcées ou dont la précédente union a été annulée :

Copie intégrale de l'acte de mariage ou de l'acte de naissance, portant mention du divorce ou de l'annulation

Personnes veuves :

Copie intégrale de l'acte de décès du ou de la précédent-e conjoint-e ou son acte de naissance avec la mention du décès.

Personne sous curatelle ou tutelle :

- Acte de naissance avec la mention RC
- Lettre ou courriel du tuteur ou curateur indiquant qu'il est bien informé du projet de mariage avec telle personne, ou copie de la lettre ou du courriel transmis au curateur ou tuteur l'informant du mariage projeté, avec la preuve de réception de ce courrier par le curateur ou le tuteur.

Mariage des mineurs ou mariage entre alliés ou parents :

Dispense du Procureur de la République (âge) ou du Président de la République (parenté).

Militaires servant sous la Légion étrangère :

Autorisation du Ministère de la Défense pour contracter mariage pendant les 5 premières années du service actif.

Personne ne comprenant pas le français ou atteinte d'un handicap l'empêchant de parler ou d'entendre :

Présence d'un interprète lors de l'audition et de la cérémonie de mariage.

Futur-e-s époux·ses de nationalité étrangère :

Fournir l'original des documents et leur traduction par un traducteur assermenté. Dans certains cas, les actes originaux doivent être légalisés ; se renseigner auprès du service État civil de la mairie.

Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois	Délivrée par la commune de naissance ou, dans certains cas, par le Consulat ou l'Ambassade en France
Certificat de coutume de moins de 6 mois	Délivré par le Consulat ou l'Ambassade en France
Certificat de célibat ou de non-mariage de moins de 6 mois	Délivré par le Consulat ou l'Ambassade en France.

Renseignements sur les futur·e·s époux·ses

L'ordre dans lequel vous complétez ce document détermine l'ordre dans lequel chacun des deux époux·ses apparaîtra dans l'acte de mariage et dans le livret de famille.

ÉPOUSE/ÉPOUX* 1

* Rayer la mention inutile

NOM

Prénom(s).....

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Téléphone

Situation actuelle : célibataire / PACSÉ·E / divorcé·e/ veuf·ve*. Si divorcé·e ou veuf·ve, nom et prénoms du ou de la précédent·e conjoint·e :

Parent 1

Parent 2

NOM NOM

Prénom(s) Prénom(s)

Décédé : OUI NON Décédé : OUI NON

Profession Profession

Adresse Adresse

Je soussigné·e,

Atteste sur l'honneur

l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus
 avoir mon domicile à

.....
depuis le

avoir ma résidence à

.....
depuis le

ne jamais avoir été marié·e

ne pas être remarié·e

Signature

ÉPOUSE/ÉPOUX*2

* Rayer la mention inutile

NOM

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Téléphone

Situation actuelle : célibataire / PACSÉ-E / divorcé-e/ veuf-ve*. Si divorcé-e ou veuf-ve, nom et prénoms du ou de la précédent-e conjoint-e :

Parent 1

Parent 2

NOM NOM

Prénom(s) Prénom(s)

Décédé : OUI NON

Décédé : OUI NON

Profession Profession

Adresse Adresse

Je soussigné-e,

Atteste sur l'honneur

l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus

avoir mon domicile à

depuis le

avoir ma résidence à

depuis le

ne jamais avoir été marié-e

ne pas être remarié-e

Signature

Renseignements communs

Échange d'alliances : OUI NON

Contrat de mariage : OUI NON

Nom et adresse du Notaire :

Date de signature du contrat :

Enfant(s) commun(s) du couple

Nom-Prénom née le / / à

Nom-Prénom née le / / à

Nom-Prénom née le / / à

Nom-Prénom née le / / à

Veillez indiquer l'adresse future du domicile conjugal (après le mariage) :

.....

.....

Votre adresse mail :

.....

Parution gratuite du mariage dans la presse municipale OUI NON

Liste des témoins

- Les témoins doivent être au minimum deux, et au maximum quatre.
- Ils doivent avoir plus de **18 ans** au jour de la célébration du mariage.
- Ce document doit être complété et remis avec les copies des pièces d'identité des témoins (si la pièce d'identité ne fait pas apparaître le nom d'épouse, joindre une photocopie du livret de famille).

1^{er} témoin	2^e témoin
NOM	NOM
NOM (d'époux·se)	NOM (d'époux·se)
Prénom(s)	Prénom(s)
Date de naissance.....	Date de naissance.....
Profession	Profession
Adresse	Adresse
Tél.	Tél.
Lien de parenté avec les futur·e·s époux·ses :	Lien de parenté avec les futur·e·s époux·ses :
3^e témoin	4^e témoin
NOM	NOM
NOM (d'époux·se)	NOM (d'époux·se)
Prénom(s)	Prénom(s)
Date de naissance.....	Date de naissance.....
Profession	Profession
Adresse	Adresse
Tél.	Tél.
Lien de parenté avec les futur·e·s époux·ses :	Lien de parenté avec les futur·e·s époux·ses :

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

(Articles 200 à 203 du nouveau code de procédure civile, article 441-7 du nouveau code pénal)

Je soussigné-e Madame Monsieur

NOM :Prénoms :

Date de naissance/...../..... Lieu de naissance :

Profession :

Demeurant à :

Code postal :Commune :

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties :

OUI **NON** (cocher la case utile)

Si oui, préciser lequel :

Atteste que M.

Réside à mon domicile à

Depuis le

Cette attestation est rédigée en vue de la constitution du dossier de mariage de :

M.

Mme.

Sachant que la présente attestation est susceptible d'être utilisée en justice le cas échéant, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts".

(Cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main).

.....
.....
.....

Fait à Le.

Signature

RAPPEL des pièces à joindre obligatoirement

Concernant l'hébergeant :

- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Un document officiel justifiant l'identité de l'hébergeant

Concernant l'hébergé :

- Justificatif de domicile au nom de l'hébergé.e.
- (bulletin de salaire ou attestation Pôle emploi, ou attestation CPAM..., à l'exclusion des factures de téléphone portable).



ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

(Articles 200 à 203 du nouveau code de procédure civile, article 441-7 du nouveau code pénal)

Je soussigné-e Madame Monsieur

NOM : Prénoms :

Date de naissance/...../..... Lieu de naissance :

Profession :

Demeurant à :

Code postal : Commune :

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties :

OUI **NON** (cocher la case utile)

Si oui, préciser lequel :

Atteste que M.

Réside à mon domicile à

Depuis le

Cette attestation est rédigée en vue de la constitution du dossier de mariage de :

M.

Mme.

Sachant que la présente attestation est susceptible d'être utilisée en justice le cas échéant, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts".

(Cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main).

.....
.....
.....

Fait à Le

Signature

RAPPEL des pièces à joindre obligatoirement

Concernant l'hébergeant :

- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Un document officiel justifiant l'identité de l'hébergeant

Concernant l'hébergé :

- Justificatif de domicile au nom de l'hébergé.
- (bulletin de salaire ou attestation Pôle emploi, ou attestation CPAM..., à l'exclusion des factures de téléphone portable).

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

